N° 3665 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 30 Juin 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabriques (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 30.

Téléphone

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le Ministère Brisson

Le ministère Brisson est constitué. C'est un ministère radical homogène. Nous eussions préféré un ministère de concentration, ou de conciliation, selon la nouvelle expression adoptée. Nous espérions qu'après le vote de la Chambre, interprétant le sentiment unanime du pays républicain, et déclarant qu'il fallait gouverner avec une majorité exclusivement républicaine, l'union se serait faite entre radicaux et modérés.

Et nous pensions que cette union devait être la base de la politique à suivre par notre nouvelle assemblée législative ; qu'il était possible de déterminer un programme de réformes accepté par tous, et qui eût marqué la trace de cette législature.

Les républicains de gouvernement ne l'ont pas voulu.

En vain, MM. Sarrien et Peytral leur ont offert le rameau d'olivier. En vain, ils ont sacrifié la revision de la Constitution et le principe de l'impôt global et progressif sur le revenu. En vain, ils ont poussé jusqu'aux plus extrêmes limites l'esprit de conciliation et de concorde.

Ces singuliers modérés ont repoussé toutes les propositions d'entente. Ils ont fait échouer, par leur intransigeance, les deux combinaisons ministérielles projetées, et M. Félix Faure a dû, finalement, s'adresser à M. Henri Brisson pour dénouer une crise qui menaçait de trop se prolonger.

M. Félix Faure a observé, en ces difficiles circonstances, une correction constitutionnelle dont il convient de le féliciter.

M. de Cassagnac l'injurie, et quelques journaux modérés critiquent vivement sa conduite. Il ne pouvait, cependant, que s'inspirer du seul vote clair et précis qui ait été émis par la nouvelle Chambre : celui dont nous parlions tout à l'heure, relatif à une majorité « exclusivement républicaine. »

Le cabinet Brisson durera-t-il ? C'est la question que tout le monde se pose. Et à la séance de jeudi à la Chambre, où il sera probablement interpellé sur sa politique générale, nous fixera à ce sujet.

Nous ne pouvons, quant à nous, que lui adresser nos vœux les plus ardents. Nous le soutiendrons avec la même énergie que nous aurions mise à défendre le cabinet de concentration républicaine qui avait nos préférences. Car, nous estimons que dans la situation actuelle, le devoir de tous les sincères républicains est d'accorder leur appui aux hommes de bonne volonté qui ont accepté la lourde succession du cabinet Méline.

Après deux années de politique de division républicaine et de réaction, un gouvernement qui fait appel au concours de tous les républicains a droit à tous les encouragements et à toutes les sympathies.

M. Brisson n'a pu faire l'union des personnes. Il propose de faire l'union sur un programme démocratique et réformateur. Quel républicain oserait lui refuser son appui? Qui oserait prendre la responsabilité de jeter le pays dans une nouvelle crise dont on ne pourrait prévoir l'issue?

La politique de M. Méline, l'alliance avec les monarchistes et les cléricaux, ont été souverainement condamnées et flétries par le suffrage universel. Dans notre département du Nord, nous pourrions citer tels députés modérés qui n'ont été élus que parce qu'ils ont pris l'engagement de répudier les compromissions cléricales.

Personne, dans le parti républicain, ne veut retomber dans ces errements du passé.

Il ne reste donc qu'à se rallier à un ministère franchement républicain.

C'est ce qui se produira, nous en sommes convaincus.

Dès jeudi, le ministère Brisson obtiendra une majorité peu considérable, mais suffisante pour assurer son existence pendant quelques mois. Et alors son sort sera entre ses mains.

Ce qu'il lui faut, c'est gouverner, sans violence, mais avec fermeté, et avec la vision claire et résolue du but poursuivi et du résultat à atteindre.

La majorité durable, il l'aura, s'il le veut. Elle existe, encore indécise et hésitante. Il lui suffira d'un peu d'énergie pour la former et pour la prendre.

Le pays est avec lui. L'opinion publique assiste, anxieuse, à son avènement. Qu'il mette à profit l'universelle sympathie qui l'environne ; qu'il aide à se dégager le sentiment républicain, un peu troublé et déconcerté par deux années de gouvernement réactionnaire ; que les nouveaux ministres se produisent dans nos départements et viennent se mêler en contact avec nos patriotiques populations : et l'on assistera à une véritable explosion du sentiment populaire; et la poussée démocratique sera si puissante qu'elle aura dans le Parlement un contre-coup irrésistible. Et le cabinet Brisson, dont l'existence apparaît aujourd'hui si précaire, fournira peut-être une carrière longue et féconde.

Georges ROBERT.

APRÈS LE SCRUTIN

La *Dépêche* répond à l'*Echo du Nord*, et elle lui adresse un *mea-culpa* devant lequel s'effondrera, probablement, la jactance du Comité de gouvernement :

Il n'y aurait pas grand'chose, dit-elle, à retenir des langages différents qui ont été tenus au lendemain de cette bataille électorale, si l'*Echo du Nord* n'avait cru sage et prudent de se livrer à des commentaires empreints de la plus grande malveillance à l'égard de M. Rattet-Rogez et du parti républicain libéral.

Encore que cette attitude n'ait rien qui puisse nous étonner *de la part du journal qui a pris l'habitude de s'attribuer les succès des autres et d'attribuer aux autres les échecs qui lui, en grande partie, responsable*, il faut avouer que l'*Echo*, dans son propre intérêt, fait preuve d'une singulière imprévoyance.

S'il était démontré, en effet, que les membres de *son comité partagent les idées de combativité et d'intransigeance qui paraissent en ce moment dominer notre confrère*, il en résulterait que les idées d'entente que nous n'avons cessé de préconiser et qui auraient dû être acceptées en temps utile auraient aujourd'hui vécu et qu'à la politique de l'union, on voudrait substituer la politique de parti.

Cette politique a donné à nos amis des succès et des triomphes; elle n'a jamais rien donné à l'*Echo du Nord*, et *si les libéraux ont voulu en poursuivre* une autre, c'est moins pour y trouver des avantages que pour servir le bien public. Nous sommes en situation de nous défendre par nous-mêmes et de *faire avancer par nous-mêmes nos idées et notre cause. Il y a, de plus, en ce moment, beaucoup de partis politiques qui ne pourraient pas en dire et surtout en faire autant.*

Nous n'aimons pas les récriminations, nous avons expliqué suffisamment dans quelle large pensée de conciliation le comité républicain libéral avait conduit des négociations qui n'ont pu aboutir. Désireux de ne point rendre impossible un accord que nous [illegible] nous n'avons pas voulu faire de cet incident, à moins qu'on ne nous y oblige. Nous ne dirons qu'une chose : c'est qu'il est grand temps qu'on revienne, dans certains milieux, à des idées plus sages. *Demain, peut-être, il sera trop tard.*

La mercuriale est sévère et catégorique.

L'*Echo du Nord* relèvera-t-il le défi qui lui est porté, ou se soumettra-t-il ? Il serait bien intéressant, pourtant, que dans les élections départementales de juillet prochain, chaque parti se présentât au scrutin avec son drapeau.

Echos et Nouvelles

Du Saint-Pétersbourg à Moscou sur les mains. — Un jeune acrobate russe va se rendre de Saint-Pétersbourg à Moscou en marchant sur les mains, en 30 jours, à raison de 20 verstes par jour, en se reposant après chaque verste.

***

Trente-quatre années d'emprisonnement volontaire. — La comtesse Rocco Disanowitch, âge de 48 ans, s'est fait mettre volontairement en prison pendant 34 ans pour étudier le régime pénitentiaire. Il va écrire ses mémoires.

***

La consommation des liquides à Londres. — On y consomme 26.500 litres de vin, 75.000 litres de spiritueux, 2.500.000 verres de bière et 1.200.000 litres de lait.

***

Un homonyme de M. Félix Faure. — Le chef de l'Etat a un homonyme qui est chartrieux. Dom Félix Faure, âge de 76 ans, est fils du premier président de la Cour d'appel de Grenoble, pair de France.

***

Le célibataire reconnaissant. — Un célibataire vient de mourir à Londres. Il donne par testament, sa fortune aux huit femmes qui, dans le courant de son existence, ont refusé ses propositions matrimoniales.

***

Progrès du féminisme. — Le Synode de l'Eglise libre dans le canton de Vaud a accordé aux femmes majeures le droit de vote. Elles pourront ainsi nommer leur curé qui est élu par les fidèles.

***

Mort à 119 ans. — On annonce la mort à Coropis, aux environs d'Athènes, en Grèce, de Constantin Marcouris, âge de 119 ans, qui passait pour le plus âgé des habitants de l'Attique et de la Grèce.

***

Nid de mésanges dans une boîte à lettres. — Pour la deuxième fois, un couple de mésanges a établi son nid dans la boîte aux lettres de Maxenceule, petit village voisin de Arsche. Il y a maintenant six petits oisillons.

***

Jour de visites les jours de fête. — En Russie, les autorités scolaires de Nijni-Novgorod viennent d'adresser aux instituteurs et institutrices une circulaire les priant de ne plus faire à leurs chefs des visites aux jours de fête.

***

Pluie de soufre. — A St Imier (Suisse), il est tombé une pluie de soufre dont la présence a été constatée sur les tables en fer de jardins, trottoirs, etc.

***

Le bas noir surait-il vécu ? — Beaucoup de jolies jambes apparaissent maintenant couleur dans la neige blanche.

***

Le marché des esclaves à San-Francisco. — Sur le marché spécial, une petite chinoise de 9 à 12 ans vaut de 750 à 2.400 fr.; de 12 à 16 ans, si elle est jolie, elle est cotée de 2.400 à 7.500 fr.

***

Le chrysanthème en salade. — Les gourmets japonais mangent promptement en salade ces fleurs poétiques, après les avoir fait tremper dans l'eau, puis cuire à grande eau.

***

L'automobilisme vieux comme Hérode. — L'empereur Vertinax fit vendre tout ce qui appartenait à l'empereur Commode, son prédécesseur. On voyait des voitures dans lesquelles un mécanisme ingénieux faisait tourner les roues.

Les livres jaunes

On a distribué hier, à la Chambre, une série de documents diplomatiques qui nous sont arrivés dans la soirée et qui comprennent :

1° Les arrangements, actes et conventions concernant le Nord, l'Ouest et le centre de l'*Afrique*.

(Ces documents sont de 1891 à 1898).

2° Le livre jaune relatif aux affaires d'Orient, *les documents concernant l'indemnité de guerre* Hellénique et l'évacuation de la Thessalie.

3° Les documents concernant notre politique *en Chine* (de 1894 à 1898).

4° Le texte de la convention entre la France et la Grande-Bretagne fixant la délimitation de *nos possessions* à la Côte d'Ivoire, au Soudan et au Dahomey.

Tels sont les documents communiqués depuis vingt-quatre heures à la presse, par le ministère des affaires étrangères.

Examinons-les successivement d'une façon très succinte et dans leurs grandes lignes.

***

Le premier livre jaune concernant l'Afrique contient entre autres choses : Le traité de commerce passé entre la République française et le *Bey de Tunis, le 12 mai 1881*, la *révision des* traités de 1881 à 1897 et la série des décrets tunisiens.

L'acte général de la conférence africaine, signé à Berlin le 26 février 1885.

L'acte général de la conférence de Bruxelles, du 2 juillet 1890 et toute la correspondance échangée à ce sujet entre les gouvernements français et belge.

Le même livre contient les documents diplomatiques concernant :

Le Portugal. — Convention relative à la délimitation des possessions française et portugaise dans l'Afrique occidentale (12 mai 1886).

La République de Libéria. — Arrangement relatif à la délimitation de nos possessions et note relative à la convention d'extradition.

Etat indépendant du Congo. — Les lettres échangées entre M. Léon Farry et M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo. — Les conventions entre la France et cette association. — Le Protocole définitant nos territoires (23 avril 1887). — La déclaration signée de MM. Casimir Périer et du comte Rosier de Grelle, secrétaire d'Etat des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Congo (20 mars 1894). — L'arrangement survenu le 14 août 1894 entre la France et le Congo.

Allemagne. — Protocole concernant les possessions françaises et allemandes à la côte occidentale d'Afrique et en Océanie (24 décembre 1885). — Délimitation franco-allemande à la côte des Esclaves (1er février 1887). — Délimitation des possessions françaises du Dahomey, du Soudan et des possessions allemandes du Togo (23 juillet 1897).

Angleterre. — La série des arrangements entre la France et la grande Bretagne fixant les frontières des possessions françaises et anglaises sur la côte occidentale d'Afrique et toute la correspondance échangée à ce sujet.

***

L'acte général de la Conférence africaine signé à Berlin débute ainsi :

Au nom de Dieu Tout Puissant,

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse ; Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi apostolique de Hongrie ; S. M. le Roi des Belges; S. M. le Roi de Danemark ; Sa Majesté le Roi d'Espagne ; le Président des Etats-Unis d'Amérique ; le Président de la République Française ; Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes ; S. M. le Roi d'Italie ; S. M. le Roi des Pays-Bas ; le Grand-Duc de Luxembourg ; S. M. le Roi de Portugal et des Algarves ; S. M. l'Empereur de toutes les Russies, S. M. le roi de Suède et de Norvège ; et S. M. l'Empereur des Ottomans.

Voulant régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique, et assurer à tous les peuples les avantages de la libre navigation sur les deux principaux fleuves africains qui se déversent dans l'Océan Atlantique ; désireux, d'autre part, de prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possessions nouvelles sur les côtes de l'Afrique, et préoccupés en même temps des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes, ont résolu, sur l'invitation qui leur a été adressée par le Gouvernement Impérial d'Allemagne d'accord avec le Gouvernement de la République Française, de réunir à cette fin une conférence à Berlin.

Cette conférence a successivement discuté et adopté :

1° Une Déclaration relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo, aux embouchures et pays circonvoisins, avec certaines dispositions connexes;

2° Une Déclaration concernant la traite des esclaves et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite ;

3° Une déclaration relative à la neutralité des territoires compris dans le bassin conventionnel du Congo ;

4° Un Acte de navigation du Congo ;

5° Un Acte de navigation du Niger ;

6° Une déclaration introduisant des règles uniformes dans les occupations qui pourront avoir lieu à l'avenir sur les côtes du continent africain :

La France était représentée à la conférence par le baron de Courcel, ambassadeur à Berlin.

L'Allemagne par le sieur Othon, Prince de Bismarck, chancelier de l'Empire.

L'acte général a été signé par les plénipotentiaires respectifs, le 26 février 1885.

***

L'acte général de la conférence de Bruxelles a été signé le 2 juillet 1890.

Cette conférence avait pour but de mettre un terme aux crimes et aux dévastations engendrées par la traite des esclaves africains.

Tous les les Etats européens y étaient représentés, ainsi que le Roi-Souverain de l'état indépendant du Congo, le Shah de Perse et le Sultan de Zanzibar.

La France avait désigné comme plénipotentiaires : MM. Albert Bourée, représentant de la France à Bruxelles et Cogordan, directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères.

Les moyens reconnus les plus efficaces, au cours de cette conférence, pour combattre la traite des esclaves, sont les suivants :

1. Organisation des services administratifs, judiciaires, religieux et militaires ; 2. Etablissement de stations fortement occupées ; 3. Constructions de routes et de voies ferrées ; 4. Installation de bateaux à vapeur sur les cours d'eau navigables ; 5. Etablissement de lignes télégraphiques ; 6. Organisation d'expéditions et de colonnes mobiles ; 7. Restriction de l'importation des armes à feu.

Un des articles concernant les transports d'esclaves par terre, dit :

« Une surveillance *rigoureuse* sera organisée dans les ports et les contrées avoisinant la côte, à l'effet d'empêcher la mise en vente et l'embarquement des esclaves amenés de l'intérieur, ainsi que le départ vers l'intérieur de chasseurs à l'homme et de marchands d'esclaves. »

Ne croirait-on pas lire une page empruntée à l'histoire des siècles passés ?

Et c'est pourtant en 1890, qu'on a dû prendre des mesures énergiques pour arrêter la traite des esclaves.

***

L'arrangement signé à Lisbonne le 8 avril 1892, entre la France, le Portugal et le Congo, précise les droits d'entrée et de sortie dans le bassin occidental du Congo.

Tous les produits importés sont taxés à 6 p. 0/0 de leur valeur, *sauf* les armes, les munitions, la poudre et le sel qui acquitteront le taux de 10 p. 0/0. Les alcools sont réservés.

Comme détails intéressants, concernant les produits exportés du bassin occidental du Congo, nous relevons les chiffres suivants :

Les droits de sortie sur l'ivoire sont :

Morceaux d'ivoire : 10 fr. le kilog.

Dents d'un poids inférieur à 6 kilog. : 16 fr. le kilog.

Dents d'un poids supérieur à 6 kilog. : 21 fr. le kilog.

Caoutchouc, 4 fr. le kilog.

Ces tarifs sont établis pour dix ans.

***

Le livre jaune mentionne encore :

1° Une déclaration faite au nom de la France par M. Waddington, reconnaissant le protectorat britannique sur les *îles* de Zanzibar et de Pemba.

2° Une déclaration de lord Salisbury reconnaissant au nom de l'Angleterre, le protectorat de la France sur l'île de Madagascar.

Ces deux déclarations sont datées du 5 août 1890.

***

Le 14 juin 1898, M. Hanotaux pour la France et Syr Edmund Monson, ambassadeur d'Angleterre à Paris, ont signé le Protocole avec ses annexes, fixant la délimitation des possessions françaises de la côte d'Ivoire, du Soudan et du Dahomey ; des colonies britanniques de la côte d'Or et du Lagos.

La convention établit également les sphères d'influence des deux pays a l'est du Niger.

Cette convention doit être très prochainement soumise à l'approbation de la Chambre des députés et du Sénat.

Les délégués qui ont préparé ce projet étaient :

Pour la France : MM. René Lecomte, ministre plénipotentiaire ; L. Gustave Binger, directeur des affaires d'Afrique au ministère des colonies.

Pour l'Angleterre : MM. Martin Gosselin, ministre plénipotentiaire; William Everett, colonel attaché au ministère de la guerre à Londres.

***

Dans un second et dernier article relatif aux « Livres Jaunes », nous passerons rapidement en revue les documents diplomatiques concernant la Chine et les affaires d'Orient.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'élection du bâtonnier à Paris

Paris, 28 juin. — Me Ployer, qui était arrivé au bout de sa première année de bâtonnat, a été, aujourd'hui, suivant l'usage, réélu bâtonnier pour une deuxième année.

Quintuple Tentative de Suicide

Paris, 28 juin. — Un drame épouvantable s'est déroulé rue Saint-Maur.

Au numéro 144 habitait la famille Naudin ; le père et la mère, ouvriers, ne gagnaient pas suffisamment pour nourrir leurs trois enfants.

Hier soir, les voisins entendirent des gémissements ; ils pénétrèrent dans le logement de M. Naudin et y trouvèrent les enfants inanimés sur un grabat ; au milieu de la chambre, deux réchauds de charbon.

Des soins furent aussitôt prodigués aux enfants, qui purent être rappelés à la vie.

D'après l'enquête, le père et la mère ont essayé eux-mêmes de se donner la mort avec leurs enfants, mais ne la voyant pas venir assez vite, ils sont partis, en emportant un revolver. On craint qu'ils ne soient allés se suicider ailleurs.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Le Nouveau Ministère

Paris, 28 juin. — Le nouveau ministère est définitivement constitué de la façon suivante :

Présidence du Conseil et intérieur	MM. Brisson.
Affaires étrangères	Delcassé.
Finances	Peytral.
Justice	Sarrien.
Instruction Publique	L. Bourgeois
Guerre	Cavaignac.
Marine	Lockroy
Colonies	Trouillot.
Commerce	Maruéjouls.
Agriculture	Viger.
Travaux publics	Tillaye.
Sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur	Vallé.
Sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes	Mougeot.

M. Brisson s'est rendu à l'Elysée à 11 heures et demie et, dans une entrevue qui a duré un quart d'heure, a fait connaître au Président de la République la composition du ministère telle que nous la donnons plus haut.

M. Brisson a fait signer par M. Félix Faure le décret le nommant président du Conseil et ministre de l'intérieur.

M. Brisson était allé auparavant chez M. Méline, et lui avait demandé d'apposer sa signature au bas du décret qui l'investit du pouvoir de président du Conseil.

Les ministres se sont réunis à 3 heures chez M. Brisson ; ils ont été présentés à 5 heures au Président de la République, qui a signé les décrets portant constitution du nouveau Cabinet.

Ces décrets seront insérés demain matin au *Journal officiel*.

LES NOUVEAUX MINISTRES

Les portefeuilles et leurs titulaires

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. BRISSON

M. Henri Brisson, président du conseil, ministre de l'intérieur, né à Bourges, le 31 juillet 1835. Licencié en droit. Adjoint au maire de Paris, 4 septembre 1870. Membre de l'Assemblée nationale. Président de la Chambre. Ministre de la justice, président du conseil (avril 1885). Président de la commission d'enquête sur le Panama. Député de Paris, 10e arrondissement, 2e circonscription.

M. DELCASSÉ

M. Théophile Delcassé, ministre des affaires étrangères, né à Pamiers, le 1er mars 1852. Licencié ès lettres. Journaliste. Sous-secrétaire d'Etat aux colonies sous les ministères Ribot (1er janvier 1893) et Dupuy (5 avril 1893). Ministre des colonies (30 mai 1894) dans le cabinet Dupuy. Député de Foix. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. BOURGEOIS

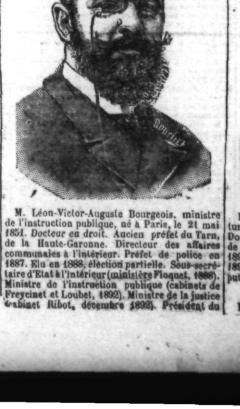

M. Léon-Victor-Auguste Bourgeois, ministre de l'instruction publique, né à Paris, le 21 mai 1851. Docteur en droit. Ancien préfet du Tarn, de la Haute-Garonne. Directeur des affaires communales à l'intérieur. Préfet de police en 1887. Elu en 1888, élection partielle. Sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (ministère Floquet, 1888). Ministre de l'instruction publique (cabinets de Freycinet et Loubet, 1892). Ministre de la justice (cabinet Ribot, décembre 1892). Président du conseil, ministre de l'intérieur, en 1892, puis des affaires étrangères (remplacement de M. Berthelot). Député de Châlons-sur-Marne. Officier de la Légion d'honneur.

M. SARRIEN

M. Jean-Marie-Ferdinand Sarrien, ministre de la justice, né à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), le 13 octobre 1840. Avocat. Elu député à Charolles, février 1876. Ministre des postes et télégraphes (cabinet Brisson, avril 1885). Ministre de l'intérieur (cabinet de Freycinet, janvier 1888), puis de la justice (cabinet Goblet, décembre 1888). Ministre de l'intérieur (cabinet Tirard, décembre 1887). Décoré de la Légion d'honneur.

M. PEYTRAL

M. Paul-Louis Peytral, ministre des finances, né à Marseille, le 20 janvier 1842. Pharmacien. Député de Marseille depuis 1884. Sous-secrétaire d'Etat aux finances (cabinet de Freycinet, janvier 1886). Ministre des finances (cabinet Floquet, 3 avril 1888, et cabinet Ch. Dupuy, 1893). Sénateur, depuis 1894, des Bouches-du-Rhône.

M. CAVAIGNAC

M. Eugène-Godefroy Cavaignac, ministre de la guerre, né à Paris, le 24 mai 1853. Ingénieur des ponts et chaussées. Ancien maître des requêtes au conseil d'Etat. Officier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire pendant la guerre. Sous-secrétaire d'Etat à la guerre (avril 1885). Ministre de la marine (février 1892). Député de Saint-Calais.

M. LOCKROY

M. Etienne-Antoine-Edouard Simon, dit Lockroy, ministre de la marine, né à Paris, le 17 juillet 1840. Journaliste. Membre de l'Assemblée nationale, 1871, pour les Bouches-du-Rhône. Ministre du commerce (1885 et 1886). Ministre de l'instruction publique (1888). Vice-président de la Chambre (1893 et 1894). Député de Paris, 11e arrondissement, 2e circonscription.

M. MARUÉJOULS

M. Emile Maruéjouls, ministre du commerce, né à Villefranche (Aveyron), le 4 août 1837. Licencié en droit. Conseiller de préfecture. Lauréat de l'Académie française. Elu, en 1889, député de Villefranche, 2e circonscription. Officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique.

M. VIGER

M. Marie-Albert Viger, ministre de l'agriculture, né à Jargeau (Loiret), le 10 octobre 1843. Docteur médecin. Député depuis 1885. Ministre de l'agriculture dans le cabinet Dupuy (avril 1893), dans le cabinet Casimir-Périer (décembre 1893) et dans le cabinet Dupuy (mai 1894). Député d'Orléans, 2e circonscription.

M. TROUILLOT

M. Georges-Marie-Denis-Gabriel Trouillot, né